## Chômage régional

clairement reconnu. On ne saurait en douter, car nos chefs, qu'ils aient été au pouvoir ou dans l'opposition, ont toujours adhéré à ce principe fondamental. Contrairement aux ministériels, nous sommes fermement résolus à éliminer complètement et pour toujours les disparités régionales au Canada. Un budget progressiste conservateur accorderait aujourd'hui aux régions défavorisées du Québec et des Maritimes divers avantages, dont des dégrèvements fiscaux de 75 p. 100 pour les petits entrepreneurs qui investissent dans la recherche et le développement, des dégrèvements fiscaux spéciaux sur la valeur des stocks à l'intention des sociétés qui s'y installent, des conventions fiscales à long terme pour les nouvelles industries. conventions négociées sur une base analogue aux programmes d'encouragements actuels, mais qui représenteraient beaucoup plus pour ces industries—puisqu'elles n'auraient rien à verser tant qu'elles n'auraient pas récupéré, disons, 150 p. 100 de leur investissement—ainsi qu'un examen approfondi des priorités de tous les ministères en ce qui concerne les immobilisations. de façon à canaliser les sommes prévues pour la création de l'emploi vers les régions de l'Est du Canada maintenant aux prises avec une grave crise du chômage.

Ces mesures auraient suffi à améliorer considérablement à mon avis les perspectives d'emploi et d'investissement au Québec et dans chacune des provinces de l'Atlantique. Elles sont cependant loin de constituer tout ce que nous sommes disposés à faire pour traduire notre effort global pour bâtir des économies régionales solides dans l'Est du Canada et faire de cette région un partenaire égal au sein de l'économie nationale du Canada. Nous élaborerions immédiatement une vaste gamme de politiques conçues non pas uniquement dans le but d'atténuer le problème ou d'y répondre par des expédients ou des solutions de cataplasme comme a semblé le préconiser, pas plus tard que cet après-midi même, le leader du gouvernement à la Chambre dans ses observations sur le chômage, mais nous nous attaquerions aux racines structurelles complexes des disparités régionales.

Nous accorderions des allégements fiscaux aux entreprises établies dans des régions industrialisées afin de leur permettre de contribuer à des fonds d'investissement destinés à favoriser l'implantation d'entreprises industrielles nouvelles, modernes et à taux élevé de croissance dans des régions qui souffrent de sous-développement, particulièrement au Québec qui requiert une aide importante pour moderniser certains aspects de sa structure industrielle qui ne fonctionne pas efficacement à l'heure actuelle et ne peut fournir les emplois qui y font si cruellement défaut. Nous envisagerions les moyens possibles d'accorder une aide aux régions qui ont des problèmes de transport et d'énergie. Je sais qu'on abordera cette question plus tard, lorsque mes collègues des autres provinces prendront la parole.

Le ministre de l'Expansion économique régionale est presque tout seul. Il semble aux prises avec un problème, celui des disparités régionales, qui semble submerger le gouvernement. Celui-ci semble avoir l'esprit bien étroit. Lorsqu'un problème de développement régional se pose, l'un après l'autre, les ministères le renvoient à Marcel. Je sympathise avec le ministre parce qu'à mon avis, il doit accomplir une tâche impossible.

Le gouvernement a demandé au ministre de se pencher sur les problèmes fondamentaux d'un certain nombre de provinces—surtout des cinq provinces de l'Est qui nous intéressent—

alors que ses collègues se consacrent à leurs programmes et projets particuliers. Il peut s'agir du ministre des Transports (M. Lang) avec ses infâmes programmes de paiement par l'usager ou des politiques tarifaires du gouvernement qu'on ne peut décrire que comme des programmes de «paiement par les plus défavorisés». Le ministre essaie de réparer les pots cassés par ses collègues du cabinet. Le ministre est en train d'essayer de réparer les dégâts après coup, alors qu'au moins cinq provinces de l'Est ont déjà été entraînées dans le marasme économique; il se trouve dans une situation peu enviable.

J'espère que le programme de relance détaillé que nous proposerons au gouvernement tout entier aujourd'hui sera de quelque secours au ministre. J'espère qu'il pourra convaincre ses collègues du cabinet qu'ils doivent lui apporter leur collaboration et l'écouter lorsqu'il leur dit que certains programmes énergétiques, tarifaires, budgétaires ou autres vont aggraver la situation et provoquer une recrudescence du chômage chronique dans plusieurs régions du Canada. Le ministre pourra peut-être trouver aujourd'hui le courage de réagir.

Monsieur l'Orateur, l'objectif de cette motion est d'aider réellement le ministre et tous les autres députés du parti au pouvoir qui veulent bien admettre que la situation est grave. Depuis le début des années soixante-dix au moins, on constate du côté du gouvernement un désintéressement de plus en plus marqué à l'égard du problème des disparités régionales. Il a pratiquement abandonné l'idée de renforcer l'économie au niveau régional et ses programmes ne reflètent aucun véritable souci de coordination ou d'assistance.

A moins d'une action concertée et immédiate, nous nous retrouverons encore ici au cours des mois à venir à discuter d'une situation encore plus grave. Si le ministre des Finances s'en tient à son budget, alors on ne fera rien d'efficace ou de suffisant au sujet du chômage, et si le nombre des chômeurs a augmenté d'environ 70,000 en un an dans les cinq provinces de l'Est ce sera encore pire dans les 12 mois à venir. Ce n'est pas le genre de situation que peuvent tolérer le ministre de l'Expansion économique régionale ou ses collègues, qui se soucient vraiment des problèmes. C'est pourquoi nous exhortons le ministre et ses collègues à prendre plus au sérieux les instances qui leur sont faites aujourd'hui, et c'est pourquoi nous leur demandons de promettre à la Chambre de s'amender et de s'attaquer sérieusement au problème grave et déplorable des cinq provinces de l'Est.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire tout d'abord que nous sommes, bien sûr, d'accord avec le principe de base énoncé dans la motion. Depuis une quinzaine de mois au moins, nous ne cessons de parler au Parlement de la situation catastrophique du chômage. Il me paraît significatif qu'à la première occasion, soit le lendemain du jour où le juge Berger a déposé son rapport sur la question de savoir s'il faudrait construire d'ici peu un pipe-line dans la vallée du Mackenzie, document qui est pourtant d'une importance capitale, l'opposition officielle a préféré débattre de la question du chômage, en particulier dans les provinces de l'Atlantique et au Québec.

Cette question revêt une importance primordiale, monsieur l'Orateur. D'après Statistique Canada, le Canada a actuellement un nombre inoui de chômeurs et un taux de chômage sans précédent depuis que cet organisme enregistre des données. En avril 1977, 914,000 travailleurs étaient en chômage,